



Extrait du procès-verbal

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Pascal Refondini

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°5/2026),
- oui le rapport de la Commission d'urbanisme et d'environnement,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 90'000.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'entrée en vigueur du Plan d'affectation communal (PACom);

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 90'000.- TTC pour finaliser les procédures liées à la révision du Plan d'affectation communal;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

Ainsi délibéré en séance le 16 juin 2026.

Le Président

Pascal Refondini



M. Renato Rutta, faisant office de secrétaire